ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat Multirisque Professionnelle

KS PLATRERIE ISOLATION
136 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
16340 L ISLE D ESPAGNAC

Valable * pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Contrat Multirisque Professionnelle: 116010759 K 001

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que KS PLATRERIE ISOLATION est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour les activités** suivantes :

- METIER DE LA PLATRERIE STAFF -STUC PLAQUISTE ET/OU BANDES JOINTS
- METIER D'APPLICATION DE PEINTURES DECORATIVES PEINTURE DECORATEUR

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	8 000 000 €
DONT:	
- Dommages corporels	8 000 000 €
 Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions en raison d'occupation de locaux à titre précaire 	2 500 000 €dont 300 000 €pour les dommages immatériels consécutifs

^{**} Pour plus d'informations sur vos activités, se référer à l'annexe jointe « Périmètre ou complément de vos activités ».



N° de client : 116010759 K Nom: KS PLATRERIE ISOLATION

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE	
TRAVAUX	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	8 000 000 €
,	
DONT:	
- Dommages corporels	8 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000 €dont 300 000 €pour les dommages immatériels consécutifs
- Intoxication alimentaire	2 500 000 €
APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX :	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	8 000 000 €imité à 8 000 000 €par année d'assurance
DONT:	
- Dommages corporels	8 000 000 €limité à 8 000 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000 €limité à 2 500 000 €par année d'assurance dont 1 500 000 €pour les dommages immatériels consécutifs limité à 1 500 000 €par année d'assurance
- Intoxication alimentaire	2 500 000 €limité à 2 500 000 €par année d'assurance
EXCEPTION:	and the second s
- Dommages immatériels non consécutifs	75 000 €limité à 75 000 €par année d'assurance
Atteinte accidentelle à l'environnement :	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et	200 000 € limité à 400 000 € par année d'assurance
immatériels consécutifs)	200 000 Climite a 400 000 Cpai armee d assurance
DEFENSE DE VOS INTERETS	
- Défense	Sans limitation de somme pour notre action et application
	du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat
Deceuve	choisi par vos soins
- Recours	Application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins
	Tavocat choisi par vos soms



N° de client : 116010759 K Nom : KS PLATRERIE ISOLATION

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 07 janvier 2022 Pour MAAF ASSURANCES S.A.

Attention: document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

- S

Stéphane Duroule Directeur général



N° de client : 116010759 K Nom : KS PLATRERIE ISOLATION

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

PERIMETRE OU COMPLEMENT DE VOS ACTIVITES

METIER DE LA PLATRERIE - STAFF - STUC

Réalisation en intérieur, de cloisonnements, contre-cloisons, doublages, plafonds, en plâtre, en matériaux à base de plâtre, en éléments de terre cuite, ou en plaques à base de ciment.

Cette activité comprend :

- les faux-plafonds démontables ou fixes tous matériaux,
- -les matériaux ou produits, en intérieur, contribuant à l'isolation thermique et/ou acoustique (panneaux rigides ou semi-rigides, par soufflage, par insufflation), à l'étanchéité à l'air, et à la sécurité incendie notamment conduit de désenfumage en plaques de plâtres,
- les bandes joints,
- les menuiseries intégrées aux cloisons,
- -les plafonds suspendus en extérieur avec plaques de plâtre spécifique en sous face de volumes couverts.
- la réalisation de plafonds tendus à chaud ou à froid.

METIER D'APPLICATION DE PEINTURES DECORATIVES

Réalisation de peintures en feuil mince, semi épais ou épais, vernis ou lasures, à vocation décorative, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur murs ou plafonds.

Cette activité comprend :

- le ravalement par nettoyage haute pression,
- la préparation des supports par décapage mécanique, chimique ou thermique,
- -la mise en oeuvre en intérieur d'éléments d'habillage et/ou décoratifs en bois, staff, stuc, matériaux de synthèse ou métalliques,
- -la pose ponctuelle de bloc porte intérieure dans le cadre d'un marché de peintures décoratives,
- la pose de placards et rayonnages sans fabrication,
- -la pose intérieure de revêtements en faïence, y compris avec protection du support par imperméabilisation, pour une surface maximum autorisée de 8 M² par chantier,
- -la mise en oeuvre d'enduits décoratifs sur murs, plan de travail ou aménagements mobiliers.

Ne sont pas compris les travaux de protection et de réfection des façades par revêtement d'imperméabilisation et systèmes d'étanchéité à base de polymère.

La présente annexe est indissociable de l'ATTESTATION D'ASSURANCE éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance

4/5



N° de client : 116010759 K

Nom: KS PLATRERIE ISOLATION

pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager maaf assurances s.a. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.